



DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PERMISSION DE VOIRIE

Bénéficiaire (propriétaire, maître d'œuvre, etc.) :

Nom :

Adresse :

Code postal

Localité :

Téléphone :

Email :

Demandeur si différent du bénéficiaire (architecte, bureau d'études, entreprise, etc.) :

Nom :

Adresse :

Code postal

Localité :

Téléphone :

Email :

Adresse (lieu) des travaux :

Aux abords de :

Adresse ou Lieu :

A / N / CR :

Code postal :

Localité :

Ligne CFL :

- ☐ Aménagement d'une aire de stationnement
- ☐ Aménagement d'un chemin d'accès carrossable
- ☐ Aménagements extérieurs et plantations
- ☐ Construction d'une annexe
- ☐ Construction ☐ d'un garage ☐ d'un carport
- ☐ Construction d'un immeuble résidentiel
- ☐ Construction d'une maison d'habitation
- ☐ Déplacement de candélabres d'éclairage public
- ☐ Installation de chantier avec clôture de protection, dépôt de matériaux
- ☐ Installation d'un conteneur empiétant sur le domaine public
- ☐ Installation d'un échafaudage sur le domaine public
- ☐ Installation d'une enseigne publicitaire lumineuse / non-lumineuse sur le domaine privé
- ☐ Réalisation de branchements privés aux conduites d'approvisionnement :
 - ☐ gaz ☐ télécom ☐ électricité ☐ antenne ☐ eau potable ☐ canalisation
- ☐ Renouvellement du revêtement de l'accès
- ☐ Transformation d'un immeuble existant
- ☐ Travaux de démolition de bâtisses existantes
- ☐ Autre(s) à préciser : _____

DATE :

SIGNATURE :

Pièces à joindre lors de la présentation de la demande

- 1 Extrait du plan cadastral récent (max.6 mois) avec indication de la ou des parcelle(s) concernée(s) par la demande de permission de voirie ;
- 4 exemplaires du plan d'implantation montrant les aménagements et constructions par rapport à la route de l'Etat; ce plan doit indiquer la route de l'Etat sur toute sa largeur avec l'affectation précise (marquage horizontal) des différentes voies de circulation (trafic normal, bus, vélos), des bandes de stationnement et des trottoirs.

Le cas échéant (4 exemplaires) :

- Profil en long à travers tous les accès carrossables (individuels et collectifs);
- Plan de la façade située du côté de la route de l'Etat ;
- Plan des sous-sols et étages sur lesquels se trouvent le ou les garages individuels ou collectifs ;
- Pour les transformations : deux plans dont l'un montre la situation existante avant les travaux et l'autre la situation projetée
- Photos illustrant la situation existante